

Communiqué de presse

ARCEP

L'Arcep publie sa nouvelle stratégie « Ambition 2030 »

Paris, le 21 janvier 2025

Nouvelles technologies, nouvelles attentes des utilisateurs et nouvelles compétences pour l'Arcep : avec ses 9 objectifs stratégiques et 3 modes d'action, l'Arcep adapte sa stratégie aux enjeux de l'époque.

Des infrastructures numériques partout, pour tous et pour longtemps

Depuis bientôt trois décennies, l'Arcep régule des réseaux d'échange (télécoms, postes, presse...) au cœur de la vie quotidienne des Français. Elle œuvre à l'amélioration continue de la connectivité fixe et mobile et à la qualité des services postaux. Elle met en place des conditions favorables à une concurrence effective et loyale et à l'innovation et prend en compte les objectifs de politique publique d'aménagement du territoire.

À la faveur des mutations de la vie économique, des technologies et d'un développement accéléré des usages numériques, l'action de l'Arcep évolue pour répondre aux attentes nouvelles des utilisateurs : équité en matière d'accès à Internet fixe et mobile, qualité et résilience des réseaux, accompagnement de la fermeture de certains réseaux (cuivre, 2G, 3G). En parallèle, le rôle clé de l'Arcep, comme régulateur technico-économique, a été conforté avec de nouvelles missions confiées par le législateur : veiller sur le secteur de la distribution de la presse, faciliter l'émergence de nouveaux acteurs sur le marché du cloud, développer l'innovation grâce au partage de données, et prendre en compte l'impact environnemental du numérique.

C'est pour répondre à ces enjeux que l'Arcep prend de nouvelles orientations stratégiques.

Son ambition à l'horizon 2030 est de veiller à doter le pays des infrastructures numériques pour les décennies à venir et de s'assurer qu'Internet reste un espace de libertés. Ces infrastructures d'accès à internet fixe et mobile, au cloud, à des services d'IA et de partage de données doivent être accessibles partout, pour tous et pour longtemps.

Partout

L'ambition de l'Arcep est que chaque Français bénéficie de services de qualité et que la connectivité réponde à cet enjeu d'universalité.

Elle veillera ainsi à la disponibilité et à la qualité de tous les réseaux sur l'ensemble du territoire – finalisation des déploiements de la fibre, accès à des réseaux mobiles de nouvelle génération – tout en accompagnant la fermeture des réseaux anciens. En leur permettant un plus grand accès aux infrastructures numériques, elle agira également pour la compétitivité des entreprises françaises : connectivité dédiée, accès au cloud et partage de données d'entreprises guideront notre action.

Pour tous

Depuis sa création, afin d'accroître la liberté de choix des utilisateurs et de créer le terrain propice à l'innovation, l'Arcep oriente son action vers une plus grande ouverture des réseaux puis des infrastructures numériques : concurrence loyale pour les services télécoms fixes et mobiles, ouverture de l'internet.

De même, elle agira en faveur du développement d'une concurrence loyale et effective sur les marchés numériques, par une régulation adaptée des services de cloud. Elle apportera son expertise aux réflexions sur le développement de l'intelligence artificielle, en France et en Europe. L'Arcep, vigie de la neutralité du net, défendra l'idée de son extension aux autres maillons de la chaîne du numérique :

smartphones, grandes plateformes, cloud et IA génératives doivent respecter certains principes pour qu'Internet reste ouvert, garantie de libertés de communication et d'innovation.

Pour longtemps

L'Arcep agira pour la construction d'un numérique durable, gage de la capacité des générations futures à bénéficier elles aussi des atouts du numérique.

L'accès à Internet est devenu crucial pour chacun d'entre nous, pour le fonctionnement global de notre économie et pour celui de notre société. Aussi, il est indispensable de s'assurer de la pérennité et de la résilience des infrastructures numériques ; l'Arcep participera aux réflexions initiées par les collectivités et l'État sur ce sujet. Nous contribuerons également à donner une trajectoire de soutenabilité au numérique, pour articuler son développement avec l'indispensable respect de l'Accord de Paris pour le climat.

Avec ce nouveau positionnement, par sa régulation et la voix qu'elle porte en Europe et au niveau international, l'Arcep contribuera à créer les conditions d'un numérique désirable, au service de l'émancipation des individus, de la compétitivité de nos entreprises et de la société dans son ensemble.

Documents associés :

- [Ambition 2030 pour l'Arcep – la synthèse](#)
- [Ambition 2030 pour l'Arcep – les 9 objectifs stratégiques et les 3 modes d'action dans le détail](#)
- Le discours de Laure de La Raudière, présidente de l'Arcep, à la cérémonie des vœux du 21 janvier (à venir)




A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 [LinkedIn](#)
 [Dailymotion](#)

Abonnez-vous

[Flux RSS](#)
[Lettre électronique](#)
[Listes de diffusion](#)